

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente octobre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

Présents : MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, QUEYROUX, SABEAU, SAINNEVILLE, BOURGEADE, BOSSOUTROT, MARIAUD.

Absents : GORSE, LAMY, LE GAC, PARMENTIER.

Secrétaire de séance : Bernard QUEYROUX

=====

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2017

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Travaux de restauration de la M.A.M.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant les travaux de restauration du bâtiment communal actuellement en location à la « Maison d'Assistante Maternelles ».

L'estimation de ces travaux est de 14 171.50 € H.T.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 20 % du montant des travaux HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les devis des travaux présentés,
- Décide de solliciter les services du Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention,
- Fixe le plan de financement suivant :

Subvention du Conseil Général 20 % du montant HT :	2 834.30 €
Autofinancement :	<u>14 171.50 €</u>
TOTAL TTC	17 005.80 € TTC

- Charge le Maire de signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.

Approbation du rapport d'évaluation de la CLETC concernant le transfert des zones d'activité

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment ses dispositions concernant le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2017 de l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L1321-1, L1321-2 et L5211-17 ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLETC adopté le 28 septembre 2017 ;

Vu la transmission du dit rapport de la CLETC par son Président en date du 10 octobre 2017 ;

Considérant qu'il revient aux conseils municipaux des communes membres de Tulle Agglo de se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois suivant sa notification ;

Après en avoir délibéré,

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) concernant le transfert des ZAE du 28 septembre 2017,

- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Président de Tulle Agglo.

Contrat d'entretien des cloches de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien annuel des cloches de l'Eglise avait été confié à l'entreprise CESSAC.

Celle-ci propose à la commune un nouveau contrat réactualisé pour la somme de 140 € H.T pour une année qui sera reconduit dans la limite de 2 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte le contrat proposé par l'entreprise CESSAC pour 140 € H.T.
- Autorise Maire à signer le contrat.

Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur MAGNOUX présente le plan communal de sauvegarde qu'il a élaboré et qui est fortement recommandé par la Préfecture.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions en cas d'évènements climatiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des risques et des moyens disponibles (communaux ou privés) dont dispose la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Un exemplaire du PCS sera envoyé à tous les conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance, et une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal pour approuver celui-ci.

Aménagement du terrain près de la mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé un devis pour un lever topographique du terrain près de la Mairie.

Il propose de consulter un architecte paysager pour l'aménagement de ce terrain.

Il préconise d'en profiter pour agrandir le parking de la Mairie qui devient trop exigü.

Certains conseillers n'approuvent pas ce projet et préféreraient la création de commerces dans la commune.

Rythmes scolaires

Monsieur le maire informe l'assemblée que lors de la réunion des maires du RPI, les communes de VITRAC et SARRAN ont décidé du retour de la semaine de 4 jours pour l'école à la prochaine rentrée scolaire.

Il propose, (si cela est autorisé) de faire une garderie pour la journée du mercredi pour les enfants du RPI.

L'association « Les Momé'dières »

Chrystelle BOURGEADE fait le compte rendu de la réunion avec les Momé'dières.

Cette association tire la sonnette d'alarme, elle est en déficit car certaines communes ne veulent pas payer leur participation. Ils ont besoin de 25 000 € pour continuer leur activité, si non l'association s'arrêtera de fonctionner au 31 décembre.

Les maires des communes adhérentes seront convoqués prochainement pour trouver une solution.

AFFAIRES DIVERSES

Le Maire annonce que Bastien GORSE l'a informé de sa nomination au poste de Directeur de Cabinet de Mr BOMPART, maire d'ORANGE (Vaucluse).